

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 2 mars 2023 à 18h

**Date de convocation :** le 22 février 2023

**Secrétaire de séance :** Fabienne KRIER

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice :** 34

**Nombre de membres présents votants :** 21

**Mesdames :** Emeline BOURDAT-BRISSEAU, Chantal GANTCH, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Liliane POIVERT, Mauricette EYHERAMONNO, Patricia RAICHINI,

**Messieurs :** Jacques LEGRAND, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Bernard DUDON, Jean-Claude DUCOUSSO, Raymond VIANDON, Jean-Marie BAYARD, Philippe DUVERGER, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Yannick GUIMBERTEAU, Marc SAHRAOUI, José BLUTEAU, Pierre ROBERT

## Objet : Ingénieries 2023 sous maîtrises d'ouvrage :

Le Président précise qu'en 2023 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais va solliciter des participations financières auprès de l'Etat (CRTE/FNADT), la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'Union Européenne (LEADER), de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, pour assurer les maîtrises d'ouvrages suivantes :

### ➔ **Contrat de Développement et de Transitions (CDT)**

En décembre 2022, le Contrat de Développement et de Transitions du Grand Libournais a été validé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce Contrat prévoit le soutien à un poste qualifié de « *Chef de projet* ». Interlocuteur privilégié de la Région, le poste est dédié à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Contrat.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,5 ETP)	22.038€	Région (50%)	11.019€
		PETR (50%)	11.019€
<b>Total</b>	<b>22.038€</b>	<b>Total</b>	<b>22.038€</b>

### ➤ Animation, gestion et communication LEADER / FEDER OS-5

Deux agents (1,5 ETP) sont, en 2023, attachés à la finalisation de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 et à la préparation du programme LEADER / FEDER OS-5 2023-2027 : un dédié à l'animation et l'autre à la gestion administrative.

Dépenses		Recettes	
Animation LEADER (0,20 ETP)	10.602€		
Gestion LEADER (0,25 ETP)	11.019€	Région (12%)	10.000€
Animation LEADER/FEDER (0,80 ETP)	42.405€	LEADER 2014-2022 (20%)	17.296€
Gestion LEADER/FEDER (0,25 ETP)	11.019€	LEADER 2023-2027 (48%)	40.860€
Frais indirects LEADER/FEDER	8.014€	PETR (20 %)	17.040€
Frais de mission	2.137€		
<b>Total</b>	<b>85.196€</b>	<b>Total</b>	<b>85.196€</b>

### ➤ Coordination du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Un agent est, en 2023, attaché à la coordination de la mise en œuvre et de l'évaluation du CLS du Grand Libournais et du plan d'actions conduit par le CLSM.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	39.949€	ARS (42%)	20.000€
Frais indirects	5.993€	FEDER OS-5 (38%)	18.031€
Frais de mission	1.597€	PETR (20%)	9.508€
<b>Total</b>	<b>47.539€</b>	<b>Total</b>	<b>47.539€</b>

### ➤ Animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PETR a créé, en 2019, un poste d'ingénierie pour accompagner l'émergence d'un PAT à l'échelle du Grand Libournais. Après cette phase d'émergence, le PETR poursuit son engagement en faveur de l'alimentation locale, par la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	48.177€	DRAAF (22%)	10.500€
		Région (50%)	24.088€
		PETR (28%)	13.589€
<b>Total</b>	<b>48.177€</b>	<b>Total</b>	<b>48.177€</b>

## ➤ Animation Tourisme

Un agent est, en 2023, attaché à la coordination des politiques publiques touristiques que porte historiquement le PETR à l'échelle du Grand Libournais.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	53.701€	LEADER (13%)	8.000€
Frais indirects	8.056€	FEDER OS-5 (61%)	43.124€
Frais de mission	2.149€	PETR (26%)	12.782€
<b>Total</b>	<b>63.906€</b>	<b>Total</b>	<b>63.906€</b>

## ➤ Animation économique (*Opération Collective de Proximité / Territoires d'industrie*)

L'animation économique portée par le PETR se décline principalement autour de :

- la mise en œuvre du Contrat de Développement et de Transitions conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine, une Action Collective de Proximité (ACP) de revitalisation de l'artisanat et du commerce de centre-ville/bourg va être mise en place et animée par le PETR. 0,5 ETP est dédié, en 2023, au suivi de l'étude préalable, puis à la mise en œuvre du dispositif ;
- la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions Territoires d'industrie (suite à la labellisation du Grand Libournais) arrêté en 2019 a été mise en place en 2021. En 2023, 0,5 ETP est dédiée à ce dispositif.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,5 ETP)	58.828€	Région (37%)	25.000€
Frais indirects	8.826€	FEDER OS-5 (39%)	31.006€
Frais de mission	2.354€	PETR (24%)	14.002€
<b>Total</b>	<b>70.008€</b>	<b>Total</b>	<b>70.008€</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

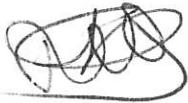
- d'approuver les projets présentés ;
- de valider les calendriers et les plans de financement prévisionnels ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires ;
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
Le 2 mars 2023

**Le secrétaire de séance,  
Fabienne KRIER**



**Le Président,  
Jacques BREILLAT**

